



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2022_028

Objet : Candidature à l'appel à candidature Leader 2023-2027

Séance du mardi 11 octobre 2022

Date de la convocation: 03/10/2022

Membres en exercice : 17

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Lionel BOUNIOL, Gilbert GIRMA, Alain GUENNOU, Ludovic JAFFUEL, Noël LAFOURCADE, Jérémie PIC, Jean-Paul POURQUIER, Pierre REY, Jean-Claude SALEIL

Représentés :

Excusés : Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Agnès BOUARD, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Jean-Noël BRUGERON, Emmanuel CASTAN, Michèle CASTAN, Jean-Claude CAYREL, Séverine CORNUT, Christine HUGON, Jean-Paul ITIER, Raymonde JOUBERT, Martial MALIGES, Thomas PIGNIDE, Maggy REMIZE, Philippe ROCHOUX, David RODRIGUES, Francis SARTRE, Michel THEROND, Christine VALENTIN

Absents : Denis GRAS, Joël ROUQUET, Vincent SUDRE

Secrétaire de séance : Jean-Claude SALEIL

L'an deux mille vingt-deux et le onze octobre à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L.5210-1 à L.5212-34, et L.2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

L'an deux mille vingt-deux, , en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L.5210-1 à L.5212-34, et L.2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Secrétaire de séance : Jean-Claude SALEIL

Vu l'arrêté préfectoral N°PREF-BICCL-2017-348-0003 du 14 décembre 2017, portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Gévaudan-Lozère et validant ses statuts et son périmètre,

Vu l'article 7 desdits statuts, précisant que le PETR a pour mission d'« Être le cadre de la contractualisation infra-régionale et infra-départementale des politiques de développement, d'aménagement et de solidarité entre les territoires, et à ce titre porter et mettre en œuvre les

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 17/10/2022
048-200078343-20221011-DE_2022_028-DE

différents dispositifs de contractualisation avec l'État, la Région, le Département et l'Union européenne (notamment GAL LEADER). »

Vu l'appel à candidatures de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée publié le 23 juin 2022, portant sur le programme européen Leader 2023-2027,

Vu l'annexe 1 du Compte-rendu du comité de sélection régional en date du 23 mai 2022, pré-sélectionnant les GALs pour la candidature Leader 2023-2027, validant la création du Groupe d'Action Locale Aubrac Olt Causses Gévaudan, avec comme chef de fil le Parc naturel régional de l'Aubrac et comme structures porteuses associées le PETR du Gévaudan-Lozère et le PETR du Haut-Rouergue,

Le Président expose :

La Région Occitanie en sa qualité d'autorité de gestion régionale du FEADER pour la période de programmation 2023-2027 propose un appel à candidatures auprès des territoires présélectionnés suite

à l'Appel à Manifestation d'intérêt lancé le 31 mars 2022, pour élaborer et mettre en oeuvre des stratégies locales de développement au titre de LEADER. Il s'agit de sélectionner les Groupes d'Action Locale (GAL) qui porteront les programmes LEADER 2023-2027.

Le périmètre des futurs Groupes d'Action Locale devant a minima reprendre le périmètre des Contrats Territoriaux Occitanie, une candidature commune a été présentée par le Parc naturel régional de l'Aubrac (chef de file), le PETR du Gévaudan-Lozère et le PETR du Haut-Rouergue (structures porteuses associées) afin de constituer le GAL Aubrac Olt Causses Gévaudan. Cette candidature a été retenue par le Comité de sélection de la Région Occitanie le 23 Mai 2022.

Le 23 Juin 2022, la Région Occitanie a publié un appel à candidatures afin que les territoires sélectionnés présentent leur stratégie et leur programme d'actions pour le programme Leader 2023-2027.

Les stratégies de développement local présentées par les GALs devront prendre en compte les objectifs du Pacte Vert Occitanie :

- o Promouvoir un nouveau modèle de développement, plus sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité,
- o Réussir ensemble le rééquilibrage territorial,
- o Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.

La stratégie de développement local et le plan d'actions du GAL devra également s'articuler autour de deux à quatre objectifs stratégiques définis parmi la liste suivante :

- les services de proximité
- l'économie de proximité
- l'attractivité du territoire
- la transition écologique et énergétique
- l'accès à l'emploi en milieu rural

Périmètre (voir annexe 1) :

Le Groupe d'Action Locale *Aubrac Olt Causses Gévaudan* est composé de 117 communes et 7 EPCI, dont l'intégralité des 64 communes et des 4 EPCI du PETR du Gévaudan-Lozère (voir carte et liste des communes en annexes). Ce périmètre compte 71 525 habitants (INSEE 2018).

Enjeux et stratégie de développement local :

PREFECTURE DE MENDE Date de réception de l'AR: 17/10/2022 048-200078343-20221011-DE_2022_028-DE

A partir du diagnostic territorial, plusieurs enjeux prioritaires ont été identifiés :

- Développer l'attractivité économique du territoire en s'appuyant sur la valorisation des ressources locales
- Veiller au renouvellement de la population active par la transmission des entreprises et le renouvellement des savoir-faire
- Développer un tourisme durable et inclusif
- Relever le défi démographique en favorisant l'accueil et le maintien de populations
- Maintenir un cadre de vie de qualité par le maintien des services à la population et un maillage équilibré du territoire
- Préserver les ressources naturelles et paysagères
- Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique

En réponse à ces enjeux, il est proposé la stratégie suivante (voir annexe 2) :

« Relever le défi démographique en accompagnant les transitions sociale, économique et écologique »

Cette stratégie se déclinerait en 3 axes stratégiques :

- Axe 1 : Renforcer l'attractivité économique et touristique du territoire
- Axe 2 : Conforter l'accueil et le maintien des habitants
- Axe 3 : Accompagner la transition écologique et valoriser les patrimoines et paysages

Plan d'actions pour le programme Leader 2023-2027 :

Ces orientations se traduiront de manière opérationnelle par 4 fiches actions, ainsi qu'une fiche dédiée à la coopération et une dédiée à l'animation, la gestion et la communication du GAL Aubrac Olt Causses Gévaudan. Les 4 fiches actions opérationnelles proposées sont :

Fiche action n°1 : Développer l'économie et les emplois de demain par un ancrage local des activités

Fiche action n°2 : Structurer une offre touristique équilibrée, durable et de qualité

Fiche action n°3 : Renforcer le cadre de vie et l'offre de services et d'activités socioculturelles pour tous

Fiche action n°4 : Promouvoir un aménagement durable préservant les ressources naturelles et patrimoniales

o **Gouvernance :**

Comité de programmation (voir annexe 3) :

- Un seul comité de programmation à constituer avec a minima 50% d'acteurs privés et exigence du double quorum
- Présidence du GAL AOCG par le PNR Aubrac et 2 vice-présidences : PETR du Haut-Rouergue et PETR du Gévaudan-Lozère

La composition du comité de programmation tiendra compte de la représentativité des différentes composantes du GAL Aubrac Olt Causses Gévaudan et du caractère opérationnel de ce comité : en effet il est nécessaire pour valider les dossiers en comité d'obtenir le double quorum, soit la moitié des membres du comité, avec a minima la moitié +1 de membres issus du collège privé.

Une première proposition a été présentée au Comité de programmation du GAL du Gévaudan-Lozère le 22 septembre, validée le 3 octobre par les Présidents des 3 territoires (voir annexe). Des modifications pourront être apportées au cours de la période de conventionnement prévue avec la Région (1^{er} semestre 2023).

Le PETR du Gévaudan-Lozère disposera d'un siège comme titulaire et d'un siège comme suppléant au sein du collège privé du Comité de programmation. La présente délibération devra désigner

nommément le titulaire et le suppléant.

Animation :

Après concertation avec les élus du PNR Aubrac et du PETR du Haut-Rouergue le 21 Juillet à Aubrac, il a été validé le maintien de l'animation du PETR du Gévaudan-Lozère sur l'ensemble de ses 64 communes :

Albaret-le-Comtal, Albaret-Sainte-Marie, Antrenas, Arzenc-d'Apcher, Peyre-en-Aubrac, Les Monts-Verts, Banassac-Canilhac, Les Bessons, Blavignac, Brion, Le Buisson, La Canourgue, Chanac, Chauchailles, Chaulhac, Cultures, Esclanèdes, La Fage-Montivernoux, La Fage-Saint-Julien, Fontans, Fournels, Gabrias, Grandvals, Grèzes, Les Hermaux, Julianges, Lajo, Laval du Tarn, Prinsuéjols-Malbouzon, Le Malzieu-Forain, Le Malzieu-Ville, Marchastel, Marvejols, Masegros Causses Gorges, Bourgs-sur-Colagne, Montrodat, Nasbinals, Noalhac, Palhers, Paulhac-en-Margeride, Prunières, Recoules-d'Aubrac, Recoules-de-Fumas, Rimeize, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint- Bonnet-de-Chirac, Saint-Chély-d'Apcher, Sainte-Eulalie, Saint Germain du Teil, Saint-Juéry, Saint- Laurent-de-Muret, Saint-Laurent-de-Veyrès, Saint-Léger-de-Peyre, Saint-Léger-du-Malzieu, Saint Pierre de Nogaret, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Privat-du-Fau, Saint Saturnin, Les Salces, Les Salelles, Serverette, Termes, La Tieule, Trélans.

Le PNR Aubrac et le PETR du Haut-Rouergue se répartiront l'animation pour les communes de l'Aveyron. La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée a confirmé que l'animation de Leader serait financée à 80% par le FEADER, pour les PETR une participation de la Région sera inscrite dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie. Le Département de la Lozère a confirmé sa volonté de poursuivre son soutien à l'animation Leader par les Pays et PETR de Lozère.

o **Maquette financière :**

Le GAL Aubrac Olt Causses Gévaudan réunissant 2 anciens GALs, il est souhaité une enveloppe financière tenant compte de ces deux entités et à la hauteur des deux enveloppes reçues par ces GALs durant la programmation 2014-2020 (proratisée sur 4 ans).

Cette nouvelle programmation devra prendre en compte de nouvelles mesures avec les investissements pastoraux. Une rencontre avec l'ASTAF, la Chambre d'Agriculture de la Lozère et la SAFER Occitanie a permis d'estimer le besoin à 140 000€ annuels.

Aussi il est proposé d'adresser à la Région Occitanie une demande à hauteur de 5 millions d'euros de Leader pour la programmation 2023-2027. Une proposition de maquette financière vous sera présentée en séance.

Aussi,

Compte-tenu des attendus de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée concernant les priorités du futur programme Leader 2023-2027, précisés dans le cahier des charges de l'Appel à Candidatures publié le 23 juin, le Président propose au Conseil syndical de valider le projet de candidature du GAL « Aubrac Olt Causses gévaudan » exposé ci-dessus afin de le déposer à la Région pour le 30 octobre 2022 au plus tard.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical décide :

- De valider la candidature du GAL Aubrac Olt Causses Gévaudan à l'appel à candidature régional pour le programme Leader 2023-2027, articulée autour de la stratégie « *Relever le défi démographique en accompagnant les transitions sociale, économique et écologique* »
- D'autoriser le Président à signer tout courrier, convention ou document se rapportant à cette candidature
- De désigner pour le représenter au Comité de programmation du GAL Aubrac Olt Causses Gévaudan un titulaire et un suppléant :

Structure	Titulaires	Suppléants
Groupe d'Action Locale Aubrac Olt Causses Gévaudan PREFECTURE DE MENDE	Jean-Paul Pourquier	Noël LAFOURCADE

Date de réception de l'AR: 17/10/2022
048-200078343-20221011-DE_2022_028-DE

ANNEXE 1 : Périmètre du Groupe d'Action Locale « Aubrac Olt Causses Gévaudan »

Le GAL Aubrac Olt Causses Gévaudan est composé de 117 communes (dont 64 sur le périmètre du PETR du Gévaudan-Lozère) réparties en 7 Communautés de communes :

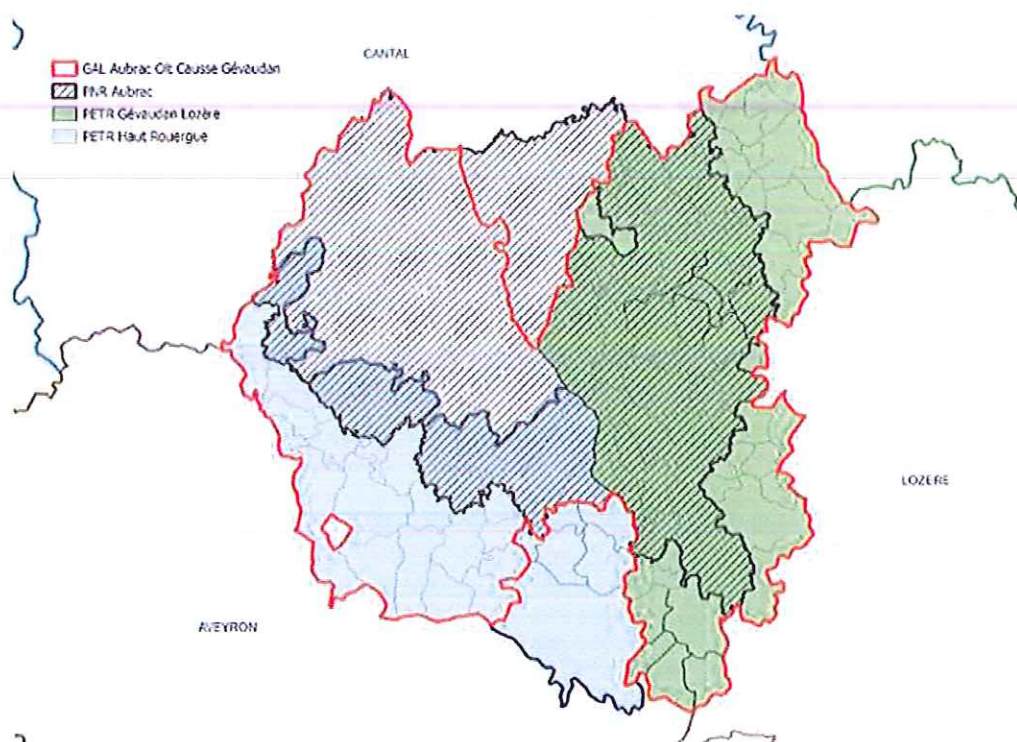
- CC Aubrac-Carladez-Viadène
- CC des Causses à l'Aubrac
- CC Comtal-Lot-Truyère
- CC Aubrac-Lot-Causse-Tarn
- CC du Gévaudan
- CC des Hautes Terres de l'Aubrac
- CC Terres d'Apcher – Margeride-Aubrac

Nom de la commune	N°INSEE	Nombre d'habitants	EPCI	Eligibilité totale
Bertholène	12026	1050	CC des Causses à l'Aubrac	x
Bessuéjous	12027	209	CC Comtal Lot Truyère	x
Bozouls	12033	2886	CC Comtal Lot Truyère	x
Brommat	12036	638	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Campouriez	12048	346	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Campuac	12049	448	CC Comtal Lot Truyère	x
Cantoin	12051	307	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Cassuéjous	12058	108	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Castelnau de Mandailles	12061	581	CC des Causses à l'Aubrac	x
Le Cayrol	12064	262	CC Comtal Lot Truyère	x
Condom d'Aubrac	12074	298	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Coubisou	12079	493	CC Comtal Lot Truyère	x
Curières	12088	227	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Le Fel	12093	175	CC Comtal Lot Truyère	x
Entraygues sur Truyère	12094	992	CC Comtal Lot Truyère	x
Espalion	12096	4559	CC Comtal Lot Truyère	x
Espeyrac	12097	249	CC Comtal Lot Truyère	x
Estaing	12098	467	CC Comtal Lot Truyère	x
Florentin la Capelle	12103	280	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Gabriac	12106	519	CC Comtal Lot Truyère	x
Gaillac d'Aveyron	12107	313	CC des Causses à l'Aubrac	x
Golinhac	12110	329	CC Comtal Lot Truyère	x
Huparlac	12116	265	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Lacroix Barrez	12118	519	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Laguiole	12119	1238	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Laissac-Sévérac l'Eglise	12120	2126	CC des Causses à l'Aubrac	x
Lassouts	12124	298	CC Comtal Lot Truyère	x
La Loubière	12131	1495	CC Comtal Lot Truyère	x
Montézic	12151	219	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Montpeyroux	12156	534	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Montrozier	12157	1662	CC Comtal Lot Truyère	x
Mur de Barrez	12164	730	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Murols	12166	114	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Le Nayrac	12172	535	CC Comtal Lot Truyère	x

Palmas d'Aveyron	12177	1020	CC des Causses à l'Aubrac	x
Pierrefiche	12182	277	CC des Causses à l'Aubrac	x
Pomayrols	12184	119	CC des Causses à l'Aubrac	x
Prades d'Aubrac	12187	359	CC des Causses à l'Aubrac	x
Rodelle	12201	1056	CC Comtal Lot Truyère	x
Saint Amans des Côts	12209	749	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Saint Chély d'Aubrac	12214	519	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Saint Côme d'Olt	12216	1375	CC Comtal Lot Truyère	x
Ste Eulalie d'Olt	12219	375	CC des Causses à l'Aubrac	x
Argences en Aubrac	12223	1623	CC Aubrac Carladez Viadène	x
St Geniez d'Olt et d'Aubrac	12224	2206	CC des Causses à l'Aubrac	x
St Hippolyte	12226	427	CC Comtal Lot Truyère	x
St Symphorien de Thénières	12250	209	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Sébrazac	12265	512	CC Comtal Lot Truyère	x
Soulaiges Bonneval	12273	292	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Taussac	12277	525	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Thérondeles	12280	407	CC Aubrac Carladez Viadène	x
Villecomtal	12298	407	CC Comtal Lot Truyère	x
Vimenes	12303	246	CC des Causses à l'Aubrac	x
Albaret le Comtal	48001	175	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
Albaret Ste Marie	48002	565	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
Antrenas	48005	331	CC du Gévaudan	x
Arzenc d'Apcher	48007	50	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
Peyre en Aubrac	48009	2287	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
Les Monts Verts	48012	354	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
Banassac-Canilhac	48017	1056	CC Aubrac Lot Causse Tarn	x
Les Bessons	48025	432	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
Blavignac	48026	261	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
Brion	48031	78	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
Le Buisson	48032	223	CC du Gévaudan	x
La Canourgue	48034	2146	CC Aubrac Lot Causse Tarn	x
Chanac	48039	1459	CC Aubrac Lot Causse Tarn	x
Chauchailles	48044	87	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
Chaulhac	48046	68	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
Cultures	48055	174	CC Aubrac Lot Causse Tarn	x
Esclanèdes	48056	398	CC Aubrac Lot Causse Tarn	x
La Fage Montivernoux	48058	155	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
La Fage St Julien	48059	306	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
PREFECTURE DE MENDE	48063	223	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x

Fournels	48064	369	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
Gabrias	48068	155	CC du Gévaudan	x
Grandvals	48071	69	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
Grèzes	48072	230	CC du Gévaudan	x
Les Hermaux	48073	97	CC Aubrac Lot Causse Tarn	x
Julianges	48077	50	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
Lajo	48079	110	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
Laval du Tarn	48085	95	CC Aubrac Lot Causse Tarn	x
Prinsuéjols Malbouzon	48087	272	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
Le Malzieu Forain	48089	484	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
Le Malzieu Ville	48090	725	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
Marchastel	48091	53	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
Marvejols	48092	4667	CC du Gévaudan	x
Massegros Causses Gorges	48094	975	CC Aubrac Lot Causse Tarn	x
Bourgs sur Colagne	48099	2115	CC du Gévaudan	x
Montrodat	48103	1210	CC du Gévaudan	x
Nasbinals	48104	542	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
Noalhac	48106	98	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
Palhers	48107	180	CC du Gévaudan	x
Paulhac en Margeride	48110	101	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
Prunières	48121	248	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
Recoules d'Aubrac	48123	179	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
Recoules de Fumas	48124	104	CC du Gévaudan	x
Rimeize	48128	586	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
St Alban sur Limagnole	48132	1364	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
St Bonnet de Chirac	48138	66	CC du Gévaudan	x
St Chély d'Apcher	48140	4183	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
Ste Eulalie	48149	36	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
St Germain du Teil	48156	879	CC Aubrac Lot Causse Tarn	x
St Juéry	48161	68	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
St Laurent de Muret	48165	183	CC du Gévaudan	x
St Laurent de Veyrès	48167	37	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
St Léger de Peyre	48168	189	CC du Gévaudan	x
St Léger du Malzieu	48169	212	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
St Pierre de Nogaret	48175	178	CC Aubrac Lot Causse Tarn	x

St Pierre le Vieux	48177	321	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
St Privat du Fau	48179	118	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
St Saturnin	48181	63	CC Aubrac Lot Causse Tarn	x
Les Salelles	48185	165	CC Aubrac Lot Causse Tarn	x
Les Salces	48187	99	CC Aubrac Lot Causse Tarn	x
Serverette	48188	251	CC des Terres d'Apcher Margeride Aubrac	x
Termes	48190	213	CC des Hautes Terres de l'Aubrac	x
La Tieule	48191	93	CC Aubrac Lot Causse Tarn	x
Trélans	48192	91	CC Aubrac Lot Causse Tarn	x



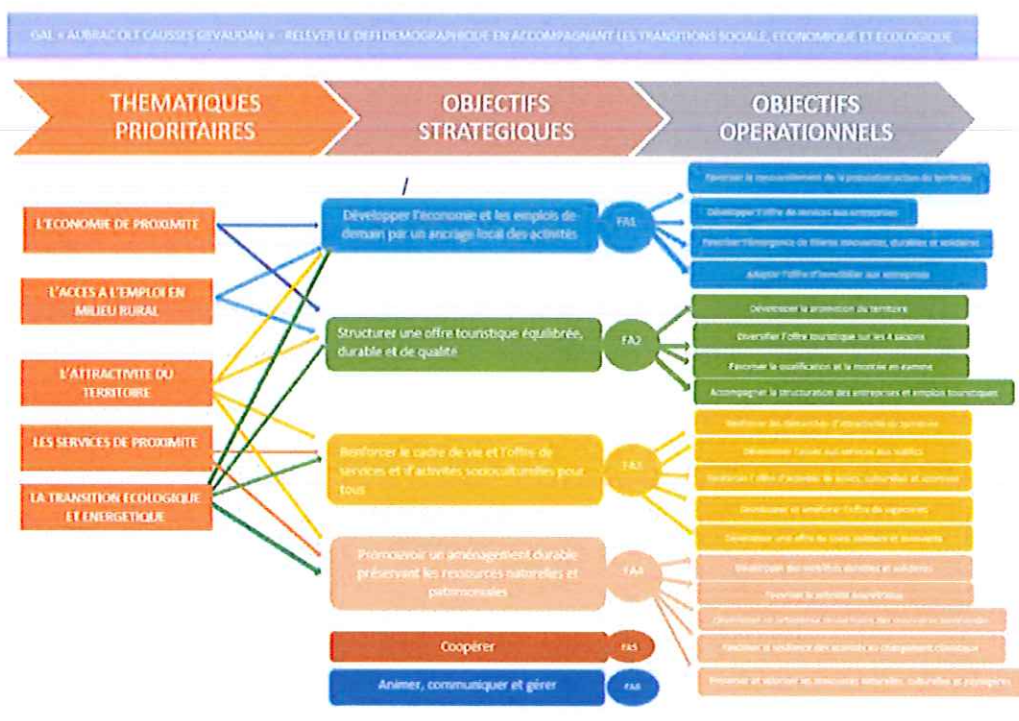
Carte du Groupe d'Action Locale « Aubrac Oit Causse Gévaudan »

Le PETR du Gévaudan-Lozère sera chargé de l'animation, la gestion et la communication du nouveau GAL pour les 64 communes de son périmètre :

Albaret-le-Comtal, Albaret-Sainte-Marie, Antrenas, Arzenc-d'Apcher, Peyre-en-Aubrac, Les Monts-Verts, Banassac-Canilhac, Les Bessons, Blavignac, Brion, Le Buisson, La Canourgue, Chanac, Chauchailles, Chaulhac, Cultures, Esclanèdes, La Fage-Montivernoux, La Fage-Saint-Julien, Fontans, Fournels, Gabrias, Grandvals, Grèzes, Les Hermaux, Julianges, Lajo, Laval du Tarn, Prinsuéjols-Malbouzon, Le Malzieu-Forain, Le Malzieu-Ville, Marchastel, Marvejols, Massegros Causse Gorges, Bourgs-sur-Colagne, Montrodat, Nasbinals, Noalhac, Palhers, Paulhac-en-Margeride, Prunières, Recoules-d'Aubrac, Recoules-de-Fumas, Rimeize, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Bonnet-de-Chirac, Saint-Chély-d'Apcher, Sainte-Eulalie, Saint Germain du Teil, Saint-Juéry, Saint-Laurent-de-Muret, Saint-Laurent-de-Veyrès, Saint-Léger-de-Peyre, Saint-Léger-du-Malzieu, Saint Pierre de Nogaret, Saint-Pierre-le-Vieux, Saint-Privat-du-Fau, Saint Saturnin, Les Salces, Les Salelles, Serverette, Termes, La Tieule, Trélans.

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 17/10/2022
048-200078343-20221011-DE_2022_028-DE

ANNEXE 2 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU GAL AOCG



PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 17/10/2022
048-20078343-20221011-DE_2022_028-DE

ANNEXE 3 : COMITE DE PROGRAMMATION DU GAL AUBRAC OLT CAUSSES GEVAUDAN

Composition du Collège public :

N°	Qualité	Structure
1	Titulaire	PNRA
	suppléant	PNRA
2	Titulaire	PETR Gévaudan
	suppléant	PETR Gévaudan
3	Titulaire	PETR Haut-Rouergue
	suppléant	PETR Haut-Rouergue
4	Titulaire	CC Aubrac Carladez Viadène
	suppléant	CC Aubrac Carladez Viadène
5	Titulaire	CC Aubrac Lot Causse Tarn
	suppléant	CC Aubrac Lot Causse Tarn
6	Titulaire	CC des Causse à l'Aubrac
	suppléant	CC des Causse à l'Aubrac
7	Titulaire	CC Comtal Lot Truyère
	suppléant	CC Comtal Lot Truyère
8	Titulaire	CC du Gévaudan
	suppléant	CC du Gévaudan
9	Titulaire	CC des Hautes Terres de l'Aubrac
	suppléant	CC des Hautes Terres de l'Aubrac
10	Titulaire	CC Terres d'Apcher Margeride Aubrac
	suppléant	CC Terres d'Apcher Margeride Aubrac
11	Titulaire	CD Aveyron
	suppléant	CD Aveyron
12	Titulaire	CD Lozère
	suppléant	CD Lozère
13	Titulaire	Syndicat mixte de l'A75
	suppléant	Syndicat mixte Lot Dourdou
14	Titulaire	SAFER Occitanie
	suppléant	EPF Occitanie
15	Titulaire	SDEE Lozère
	suppléant	SIEDA
16	Titulaire	Campus Connecté à Espalion
	suppléant	LEGTA Saint-Chély d'Apcher

16 sièges pour 32 membres (16 titulaires et 16 suppléants)

Composition du collège privé :

N°	Qualité	Structure
1	Titulaire	Chambre d'agriculture 12
	suppléant	Chambre d'agriculture 48
2	Titulaire	CCI 48
	suppléant	CCI 12
3	Titulaire	CMA 12
	suppléant	CMA 48
4	Titulaire	Lozère développement
	suppléant	Ad'Occ
5	Titulaire	ADEL
	suppléant	Mission Locale Lozère
6	Titulaire	Le Clos du Nid
	suppléant	Coopérative Jeune Montagne
7	Titulaire	Entreprise Braley
	suppléant	MEDEF 48
8	Titulaire	CDT Lozère
	suppléant	ADAT Aveyron
9	Titulaire	EDF Aveyron
	suppléant	SELO
10	Titulaire	ALLFS (Tourisme et handicap)
	suppléant	Comité Départemental Handisport de l'Aveyron
11	Titulaire	CAUE 12
	suppléant	CAUE 48
12	Titulaire	ADIL 48
	suppléant	ADIL 12
13	Titulaire	Office public habitat Aveyron
	suppléant	Oc'teha
14	Titulaire	Scènes croisées de Lozère ou foyers ruraux 48
	suppléant	<i>Derrière le Hublot ?</i>
15	Titulaire	CDOS Aveyron ?
	suppléant	CDOS Lozère
16	Titulaire	CPTS Lozère
	suppléant	CPTS Aveyron
17	Titulaire	Le Vieux Palais
	suppléant	MFR Javols
18	Titulaire	Réel 48
	suppléant	CPIE 12
19	Titulaire	CEN 12 ou LPO
	suppléant	Conservatoire des espaces naturels 48

20	Titulaire	Fédération de chasse 48
	suppléant	Fédé chasse 12 ou pêche ?
21	Titulaire	Association mobilité Aveyron
	suppléant	Association lozérienne mobilité
22	Titulaire	La Confrérie de la Pouteille et du Manouls
	suppléant	Fondation du patrimoine Aveyron (si privé)

Soit 22 sièges pour 44 membres (22 titulaires et 22 suppléants)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19 / 10 / 22
et publié ou notifié
le 24 / 10 / 22

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 17/10/2022
048-200078343-20221011-DE_2022_028-DE

Certifié conforme,
A Marvejols, le 11 octobre 2022



Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère